

Inscriptions

Seuls les adhérents à notre association peuvent participer aux colonies de vacances organisés par notre association. Le coût est de 30 euros pour la saison 2024/2025 (Adhésion UFOLEP).

Merci de remplir l'ensemble des documents demandés, la fiche de renseignement, la fiche sanitaire et l'autorisation parentale. Nous vous confirmerons l'inscription dès la réception du dossier rempli et complet, accompagné du paiement intégral du séjour (possibilité de l'effectuer en plusieurs fois, en notant au dos de chaque chèque la date exacte d'encaissement). Nous acceptons les chèques ANCV et des nombreuses aides sont possibles (VACAF, pass'colo, colos apprenantes).

Nous pouvons vous fournir une attestation d'inscription, de présence à un séjour avec une facture pour votre comité d'entreprise. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets dans la limite des places disponibles.

Adhésions

Nos colonies de vacances sont réservées aux membres adhérents de notre association multisports Sérignan-du-Comtat. La cotisation annuelle est fixée en conseil d'administration chaque année. Le montant s'élève à 30 euros.

Réservation et paiement

La réservation sera effective dès la réception par courrier ou par mail du dossier d'inscription complet, accompagné du paiement selon les modalités de paiement choisi sur la somme intégrale du séjour. Un RIB est disponible.

Annulation

- Par l'association :

L'association multisports Sérignan-du-Comtat se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques sans qu'elle ait pour cela à indemniser l'autre partie. Dans ce cas, les acomptes et l'ensemble des paiements seront intégralement remboursés.

- Par l'inscrit :

Toute annulation doit être adressée par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'annulation sont les suivants :

Annulation à plus de 60 jours – Aucun frais	Annulation à moins de 60 jours – 20% du montant du séjour
Annulation à moins de 30 jours – 50% du montant du séjour	Annulation à moins de 7 jours – 80% du montant du séjour
Annulation à moins de 2 jours – 100% du montant du séjour	

Modification d'activités

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries...), nous pouvons être amenés à modifier, remplacer ou annuler certaines activités. Dans ce cas, d'autres activités de qualités équivalentes ou supérieures seront proposées.

Assurance responsabilité civile

L'AMS est assurée auprès de la compagnie « Générali » sous le numéro sociétaire 091242102. En cas d'accident, notre assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.

Frais médicaux

Les frais médicaux sont avancés pendant le séjour, le remboursement devra être effectué par les parents ou le tuteur légal. Nous leur enverrons les feuilles de soins.

Règle de vie

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début du séjour, sera signalé aux parents et au tuteur légal.

Dans ce cas, nous pouvons envisager une exclusion. Aucune somme ne sera remboursée et les frais de retour seront à la charge des parents ou du tuteur légal.

Réclamations

Toutes réclamations éventuelles concernant un séjour devront nous être adressées par courrier au siège de l'association
Association multisports SdC - Place Gildes Ferrand – 84830 Sérignan-du-Comtat

L'association n'engage pas sa responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeurs ou d'espèce.